

## Dates

La saison de la pêche sur la Loue ouvrira du **samedi 9 mars jusqu'au dimanche 15 septembre 2019 inclus**.

La pêche de l'ombre en no-kill sera autorisée du **samedi 18 mai jusqu'au dimanche 15 septembre inclus**.

Il est interdit de pêcher plus d'une demi-heure avant le lever du soleil et plus d'une demi-heure après son coucher.

[www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr)

Un service en ligne pour acheter les cartes de pêche de tous les secteurs AAPPMA !

Contactez la **Fédération de Pêche du Doubs** pour toute question !

03 81 41 19 09

[www.federation-peche-doubs.org](http://www.federation-peche-doubs.org)

## Le cadre réglementaire

L'arrêté réglementaire permanent relatif à l'exercice de la pêche en eau douce dans le département du Doubs est entré en vigueur le 28 décembre 2018.

Le secteur de la Loue fait l'objet d'une réglementation spécifique en 1<sup>ère</sup> catégorie du domaine privé avec un cas particulier : un secteur à Arc-et-Senans de 1<sup>ère</sup> catégorie du domaine public.

## Mesures Particulières

En réponse aux épisodes de mortalités salmonicoles de ces dernières années, les dispositions suivantes sont appliquées en 2019 : No-Kill total pour la truite fario et l'ombre commun sur la Loue (affluents compris).

Sur la Loue, affluents et sous-affluents compris, la pêche (toutes techniques) n'est permise qu'à l'aide d'hameçons sans ardillon ou avec ardillons écrasés.

En cas de capture, les poissons des espèces truites fario et ombre commun devront être remis immédiatement à l'eau, vivants, sans distinction de taille.

Les seules truites qui pourront être prélevées sont les truites Arc-en-Ciel, dans la limite de 4 truites par pêcheur et par jour, avec une taille légale de 25 cm.

Pour protéger la reproduction des salmonidés, la pêche en marchant dans l'eau est interdite.  
du 10 mars au 3<sup>ème</sup> samedi de mai.

## SECTEUR CESSEY «La Pêche Sportive Bisontine»

### Peuplement piscicole :

Truite fario, ombre, poissons blancs, brochet.

### Parcours de pêche :

1<sup>ère</sup> catégorie domaine privé, environ 6 km sur la Loue (rive gauche) du lieu-dit «les Grands Pierre » à la limite communale (extrémité camping) Quingey/Chouzelot (parcours de Cessey, pancarté). Environ 3 km sur la Loue (en partie sur les 2 rives et en plusieurs tronçons) de la Furieuse à l'île de Buffard (parcours aval, pancarté). Les lots de la société sont pancartés : lettres et flèches bleues sur fond blanc.

### Parcours Spécifiques :

Aucun.

### Réserves :

Aucune.

### Lots privés :

Plusieurs lots sous le village de Cessey, face à Chouzelot (non cartographiés) et sur l'île de Buffard (non cartographiés).

### Réciprocité :

Aucune.

*(\*) Pêche tous les jours sauf entre le camping de Quingey et le viaduc. Fermeture les mardis et vendredis.*

*(\*) Truites hybrides arc en ciel de piscicultures limitées à 4 prises par jour et par pêcheur- taille minimum de capture : 25 cm.*

### Président AAPPMA

Monsieur CARREZ Sylvain  
17, rue des Combes Marin  
25440 CHENECEY BUILLON  
Tél. : 06 87 59 43 49

### Achat des cartes:

- **Territoire pêche**  
1 Rue des Salines  
25480 École-Valentin  
03 81 88 06 47
- **Saint Vit chasse pêche 25**  
13 Rue Robert Schuman  
25410 Saint-Vit  
03 81 88 03 31
- **La Bonne Cave**  
16 Grande Rue  
25440 Quingey  
03 81 63 68 06

[www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr)

| Type de carte               | Tarifs Hors Taxe CPMA | Tarifs avec Taxe CPMA |
|-----------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Annuelle Majeur             | 99,20                 | 133,40                |
| Découverte Femmes           | 19,70                 | 32,40                 |
| Annuelle Mineur             | Gratuit               | Gratuit               |
| Découverte majeure          | 69,20                 | 69,20                 |
| Découverte - 12 ans         | Gratuit               | Gratuit               |
| Hebdomadaire <sup>(*)</sup> | 27                    | 39,30                 |
| Journalière <sup>(*)</sup>  | 10                    | 13,20                 |

*(\*) à partir du 25 mars*

*(\*) Les tarifs sont plus élevés car ils donnent accès aux parcours du Jura.*



# Doubs

